

COMPTE-RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

le 2 JUIN 2015 à 19H15

*Absents excusés : JB SAILLY qui remet pouvoir à P.PETIT
M.NAVET qui remet pouvoir à N.GOSSELIN
JP DELAPORTE est arrivé à 20h10*

oOo

Monsieur le Maire a préalablement établi et déposé, devant la place de chacun des conseillers et adjoints, un dossier de travail et d'informations qui leurs est remis.

1 - LECTURE DU COMPTE RENDU PRECEDENT :

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès verbal de la séance du 5 Mai 2015 et demande préalablement si celui-ci appelle des observations.

Compte tenu qu'il n'y a pas d'observation écrite, le procès verbal de la séance du 5 Mai 2015 est approuvé des présents et représentés.

2- CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE PROGRAMME DE VOIRIE

Suite à une demande de devis, lancée pour le programme de reprofilage de la voirie communale pour l'année 2015, défini au budget, 3 entreprises se sont déplacées pour établir un bilan des voiries et ainsi définir leurs devis.

Monsieur le Maire les expose au Conseil :

- | | | | |
|------------------------|--------------------|-------------|----|
| - L'entreprise COLAS | pour un montant de | 7 768.10€ | HT |
| - L'entreprise EIFFAGE | pour un montant de | 13 989.75 € | HT |
| - L'entreprise MATS | pour un montant de | 9 836.00 € | HT |

Après en avoir délibéré, considérant les caractéristiques identiques des devis, considérant les différences de tarifs, considérant le critère du mieux disant, le Conseil Municipal décide, à la majorité des présents et représentés, de choisir l'entreprise COLAS pour effectuer les travaux de voirie 2015 sur la commune. Le Conseil autorise monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

3- ACHAT D'UNE NOUVELLE TONDEUSE

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune ne dispose plus que d'une tondeuse. En cas de panne de celle-ci et à l'arrivée des beaux jours, l'employé communal n'aurait plus d'alternative pour tondre. Par conséquent, l'achat d'une nouvelle tondeuse est préférable et servira à renforcer l'outillage actuel de la commune.

Une demande de devis a donc été demandée à plusieurs entreprises.

Monsieur le Maire énonce au Conseil les devis en sa possession :

- | | |
|------------------------|--------------|
| - LOXAGRI (Maninghem): | 2 041.67€ HT |
| - SARL SPECQ (Attin): | 1 547.00€ HT |
| - MILLAMON (Desvres): | 1 782.00€ HT |

Après en avoir délibéré, considérant les caractéristiques identiques des devis, considérant les différences de tarifs, considérant le critère du mieux disant, le Conseil Municipal décide, à la majorité des présents et représentés, d'acheter la tondeuse auprès de la société SARL SPECQ. Le Conseil autorise monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

4- REHABILITATION DU CHRIST ET INSTALLATION DE CAVURNES

Monsieur le Maire précise au Conseil que les devis demandés pour la réhabilitation du Christ ont été réactualisés. Il énonce donc les devis qui lui ont été envoyés :

- CAUDEVEL : 2 615.23€ HT
- DACQUIN : 5 626.00€ HT

Après en avoir délibéré, considérant les caractéristiques identiques des devis, considérant les différences de tarifs, considérant le critère du mieux disant, le Conseil Municipal décide, à la majorité des présents et représentés, de choisir l'entreprise CAUDEVEL pour le repositionnement de la croix du Christ. Il autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Monsieur le Maire informe le Conseil que plusieurs possibilités nous ont été proposées pour la création des cavurnes. En effet, la commune peut choisir d'installer des cavurnes pour 2 urnes ou installer des cavurnes pour 4 urnes, avec ou sans plaque de marbre... Monsieur le Maire rappelle qu'étant une commune de moins de 500 habitants, la loi ne nous oblige pas à créer de telles installations. Cependant, le Conseil a souhaité, lors de sa création, mettre ce service à disposition de ses habitants.

Après discussion, le Conseil décide à l'unanimité :

- d'installer dans le cimetière, un jardin du souvenir avec mise à disposition d'un lieu de dispersion de cendres.
- de laisser libre choix à la famille, concernant la mise en place de stèle ou de plaque de marbre sur la cavurne, mais imposera tout de même certaines règles dans son règlement intérieur, pour avoir une harmonisation du cimetière.
- de reporter le débat, concernant le nombre de cavurne de 2 ou 4 urnes, afin d'étudier plus attentivement la réglementation en vigueur.

Monsieur le Maire propose de retravailler l'étude de ce dossier et de revenir dessus lors d'un prochain Conseil.

5- INSTALLATION D'UN ABRIBUS « RUE DE TATEVILLE »:

Monsieur le Maire précise au Conseil que suite à l'installation de l'abribus sur la Place du 8 Mai, il avait été réfléchi lors de précédentes réunions, à l'installation d'un nouvel abribus « Rue de Tateville » à coté de la Mairie Annexe.

Des devis ont donc été demandés. Monsieur le Maire en fait la lecture :

- SIGNAUX GIROD : 4 812.00 € HT
- CAUDEVEL : 4 239.73 € HT
- SIGNAL : 6 165.55 € HT

Après en avoir délibéré, considérant les caractéristiques identiques des devis, considérant les différences de tarifs, considérant le critère du mieux disant, le Conseil Municipal décide, à la majorité des présents et représentés, de choisir l'entreprise CAUDEVEL pour l'installation d'un abribus « Rue de Tateville ». Le Conseil autorise le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

6- COMMUNICATION DU MAIRE :

- **Commission des impôts :** La commission des impôts s'est réunie le 1^{er} Avril 2015, sous la présidence de Mr Le Maire qui informe le Conseil Municipal qu'un membre a souhaité attirer l'attention de M. Le Maire sur le strict respect de l'obligation et la réglementation d'affichage en matière de permis de construire dont certains propriétaires passent outre ces obligations. Ce qui est illégal doit être sanctionné.
Monsieur le Maire précise que lors de l'affichage d'un permis de construire, il est préférable que le propriétaire fasse constater ce même affichage par voie d'huissier de justice.
- **Emprunts communaux :** Dans le cadre de la mise aux normes d'accessibilité PMR(Personne à mobilité réduite), Monsieur le Maire a reçu des propositions de banque pour un éventuel emprunt.
Les taux se situent sur 5 ans à 0.90% sur 7 ans, à 1.07% sur 10 ans et à 1.20% pour un montant maximum de 300 000€.
Ceci à titre indicatif dans le cadre de l'étude d'éventuelles renégociations des taux d'emprunts déjà en cours pour la commune. Le dossier étant suivi par M.JUNG Patrick, Conseiller Municipal.
- **Réfection des peintures de la mairie « Rue de Frencq » :** Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il lui a été promis que les travaux devraient commencer 1^{ère} quinzaine de Juin 2015, pour une durée approximative de 15 jours environ (temps de séchage des enduits, de la peinture). Ceci afin que les travaux soient effectués dans les règles de l'art.
- **Investissement du matériel informatique pour la Mairie :** Suite au Conseil Municipal du 5 Mai 2015, il avait été délibéré d'une somme de 5 015.45€ TTC pour l'achat de matériel informatique (renouvellement) auprès de la société LBS, comme l'avait expliqué le Conseiller Municipal Sébastien BARRE. Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à un nouveau rendez vous, le 12 Mai, il a négocié le devis de 5 015.45€ initialement prévu, à la somme de 4 700€. **SOIT UNE ECONOMIE DE 315.45€ !!** Même matériel, mêmes conditions !!
- **Inondations, recours administratif sur la non reconnaissance en état de catastrophe naturelle :** Monsieur le Maire informe que suite à la dernière inondation dans la commune et la non reconnaissance en état de catastrophe naturelle, aucune date d'audience n'est programmée.
- **Radar pédagogique :** Monsieur le Maire informe le Conseil que suite au dernier Conseil Municipal du 5 Mai 2015, il a réitéré sa demande à la DDTM pour que l'étude soit effective sur la commune. Ayant obtenu, le 7 Mai 2015, une réponse positive des services de la DDTM, une étude devrait être réalisée dans le deuxième semestre 2015.
- **Mise à disposition de sacs pour les déchets verts :** Suite au Conseil Municipal du 5 Mai 2015, Monsieur le Maire informe le Conseil que c'est aux résidents de la commune de se procurer eux-mêmes, par leurs propres moyens, les sacs auprès de Véolia, au Touquet, sur

présentation d'un justificatif de domicile. Le Maire informe qu'il fera circuler l'info dans les échos de Longvilliers.

- **Fauchage des talus dans la commune** : Monsieur le Maire avait interpellé à plusieurs reprises le Conseil sur l'augmentation intempestive des factures de la société Lecerf, qui augmente chaque année d'environ 100€. Soit une dépense de 1 425.90€ en 2014. Et ceci malgré une inflation faible : des prix du pétrole en baisse. Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a recensé une nouvelle société qui mériterait d'être essayée : moins chère, avec des équipements d'une portée maximale de 7.30 mètres.

L'entreprise Lecerf n'a jamais donné la moindre explication sur ces augmentations intempestives des factures.

- **Montée du Drapeau** : Monsieur le Maire informe le Conseil que cette manifestation représente un coût total (montée du drapeau, achat drapeau, tartes, boissons...) pour la Commune de 635.91€ + 80€ réglés par le Comité des Fêtes, **soit 715.91€**.

Monsieur le Maire rappelle que comme à son arrivée, le coût pour la montée du drapeau a été divisé par deux !!!!

L'entreprise SEILLIER a précisé que l'année prochaine, le drapeau devra être fixé sur une autre branche de l'arbre. La branche actuelle a déjà subi de nombreuses montées de drapeaux et elle est très détériorée.

- **RPI de la Vallée de la Dordogne** : Monsieur le Maire informe qu'une réunion s'est tenue le Vendredi 15 Mai 2015. Il y a notamment proposé qu'un flyer de promotion du RPI soit réalisé, qu'il y soit intégré les coordonnées des « nounous » et tout autre renseignement utile pour informer et répondre aux questions que pourrait se poser la population. Proposition retenue par les Maires.

Il a également été abordé, lors de cette réunion, tous les changements à venir : les TAP (Temps d'Activité Périscolaire) 2015-2016, les projets d'élargissement du RPI...

Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il faut s'assurer que la promotion et la communication doivent être effectuées sur l'ensemble des 4 communes car le RPI a besoin de tous les enfants. Ce n'est pas à la population de courir après les renseignements. Le RPI est un service public.

Monsieur le Maire informe que la date du prochain Conseil Municipal sera fixée ultérieurement.

*L'ordre du jour est épuisé
La séance est levée à 21h15*